



C. PCT 1051  
-76

Le 10 novembre 2005

Madame,  
Monsieur,

*Propositions de modification de la page de couverture de la demande internationale publiée et de la Gazette du PCT sous forme électronique*

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle est également adressée à certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à certains autres utilisateurs de données du PCT.

La présente circulaire concerne les propositions de modification relatives au format de la page de couverture de la demande internationale publiée et à la *Gazette du PCT* sous forme électronique qui sont devenues nécessaires à la lumière des changements qui découlent de l'introduction de la huitième édition de la Classification internationale des brevets (CIB), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Il est rappelé que, conformément à la réforme de la CIB, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, toutes les demandes internationales devront être publiées avec un symbole conforme à la version actuelle de la huitième édition de la CIB. Conformément à la règle 43.3 du PCT, le classement des demandes internationales conformément à la CIB doit être effectué par l'administration chargée de la recherche internationale.

Conformément à la norme de l'OMPI ST.10/C révisée, il est proposé de faire figurer les symboles de la CIB sur la page de couverture de la demande internationale publiée sous forme de tableau, au lieu de la présentation linéaire actuelle. À titre d'exemple du format modifié proposé, veuillez trouver ci-joint  
./. un échantillon de la page de couverture d'une demande internationale publiée.  
Dans la mesure où tous les symboles de la huitième édition de la CIB seront

/...

suivis de la date de validité (par exemple, **B 28B 5/02** (2006.01)), la référence à l'édition qui était antérieurement indiquée sur la page de couverture ne sera désormais plus mentionnée.

Une caractéristique importante de la huitième édition de la CIB est le fait que le texte de la classification sera mis à jour de façon continue. Comme cela a été envisagé lors de la Réunion des administrations internationales selon le PCT qui s'est tenue à Genève du 21 au 25 février 2005 (voir le paragraphe 26 du document PCT/MIA/11/14), en plus de l'introduction au sein des administrations chargées de la recherche internationale d'un système de surveillance de la validité des symboles de la CIB attribués, le Bureau international procédera également à une vérification de la validité de chaque classement effectué en application de la huitième édition de la CIB et contenu dans un rapport de recherche internationale, afin de garantir que le classement effectué par les administrations chargées de la recherche internationale est correct et à jour au regard de la date de publication prévue.

Dans le cas où les résultats du contrôle de validité effectué par le Bureau international aboutiraient à la conclusion selon laquelle le symbole de la huitième édition de la CIB n'est ni correct ni à jour, il est proposé que le Bureau international invite l'administration chargée de la recherche internationale pertinente à fournir une version corrigée ou mise à jour du symbole. Une circulaire distincte (C. PCT 1037, du 8 juillet 2005) a été adressée aux administrations chargées de la recherche internationale concernant le détail de la procédure d'invitation susceptible de permettre au Bureau international d'obtenir des administrations chargées de la recherche internationale, avant la publication internationale, le symbole exact et à jour.

Toutefois, si la version exacte et à jour du symbole de la CIB n'est pas fournie avant l'achèvement de la préparation technique de la publication internationale, il est proposé que le Bureau international publie le symbole de la CIB tel qu'il a été fourni. Dans le cas où aucun classement n'a été reçu par le Bureau international à la date d'achèvement de la préparation technique, la demande internationale considérée est publiée comme "n'ayant pas fait l'objet d'un classement".

Si la version exacte et à jour du symbole de la CIB n'est reçue de l'administration chargée de la recherche internationale qu'après l'achèvement de la préparation technique de la publication internationale, il est proposé que le Bureau international ne republie pas la demande internationale considérée. Au lieu de cela, le symbole corrigé ou modifié serait mis à disposition sur la page contenant les "données bibliographiques" dans le système de consultation en ligne des dossiers PCT sur le site Internet de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/patentscope/en/database/search-adv.jsp>).

/...

Il est prévu que le système de consultation en ligne des dossiers PCT devienne dans l'avenir une partie intégrante de la *Gazette du PCT* sous forme électronique.

Toutefois, si, dans un cas particulier, l'administration chargée de la recherche internationale établit une version corrigée ou révisée du rapport de recherche internationale, outre la procédure décrite au paragraphe précédent, ce rapport fera l'objet d'une nouvelle publication par le Bureau international, comme c'est le cas actuellement.

En outre, afin de refléter l'historique de toutes les corrections et mises à jour des symboles de la CIB en ce qui concerne une demande internationale particulière, il est proposé de prévoir que le système de consultation en ligne des dossiers PCT contienne également une rubrique relative à chaque modification des symboles de la CIB sous la rubrique "Documents" ou sous toute autre rubrique appropriée du système.

*Entrée en vigueur et commentaires*

Afin de satisfaire aux recommandations de la norme révisée ST.10/C, les modifications proposées ci-dessus devront entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Nous vous invitons par conséquent à fournir vos commentaires, le cas échéant, le 7 décembre 2005 au plus tard, de préférence par télécopie au (+41 22) 910 00 30, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pct.legal@wipo.int](mailto:pct.legal@wipo.int).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry  
Vice-directeur général

Pièce jointe : annexe – échantillon de la page de couverture d'une demande internationale publiée contenant des symboles de la CIB sous forme de tableau.

(12) INTERNATIONAL APPLICATION PUBLISHED UNDER THE PATENT COOPERATION TREATY (PCT)

(19) World Intellectual Property Organization  
International Bureau**\*WO,2004/123456\***(43) International Publication Date:  
08 January 2004 (08.01.2004)**PCT**(10) International Publication Number:  
**WO 2004/123456 A1**

## (51) International Patent Classification:

*G01N 21/39* (2006.01)      *F21B 21/02* (2006.01)  
*H01A 3/042* (2007.01)

(21) International Application Number: PCT/US2004/123456

(22) International Filing Date: 16 January 2004 (16.01.2004)

(25) Language of Filing: English

(26) Language of Publication: English

## (71) Applicant; and

(72) Inventor: SMITH, John [US/US]; 7591 91<sup>st</sup> Avenue,  
Edmonton, VA 21091 (US).

(81) Designated States (unless otherwise indicated, for every kind of national protection available): AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(84) Designated States (unless otherwise indicated, for every kind of regional protection available): ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), Eurasian Patent (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), European Patent (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LU, MC, NL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

**Publication:**

— With international search report.

*For two-letter codes, language codes and other abbreviations, refer to the "Guidance Notes on Codes and Abbreviations" appearing at the beginning of each regular issue of the PCT Gazette.*

(54) Title: DIGITAL HIGH-SPEED PRINTING SYSTEM ARCHITECTURE

(57) Abstract: A digital high-speed printing system architecture for processing contiguous raster-image data blocks for transmission to a marking engine, comprises a central processing unit ("CPU") (42) and at least one video RAM device (44). Each video RAM device (44) includes a dynamic band RAM (46), a serial access memory (48), a random access port for transmitting and receiving image data blocks to and from the dynamic band RAM (46), and a serial port for transmitting and receiving image data blocks to and from the serial access memory (48). The video RAM devices (44) perform bi-directional image data block transfers between the dynamic band RAM (46) and the serial access memory (48). Furthermore, the video RAM devices (44) transfer image data blocks to and from the serial access port, and simultaneously transfer of image data blocks to and from the random access port. A digital high-speed printing system architecture for processing contiguous raster-image data blocks for transmission to a marking engine, comprises a central processing unit ("CPU") (42) and at least one video RAM device (44). Each video RAM device (44) includes a dynamic band RAM (46), a serial access memory (48), a random access port for transmitting and receiving image data blocks to and from the dynamic band RAM (46), and a serial port for transmitting and receiving image data blocks to and from the serial access memory (48). Each video RAM device (44) includes a dynamic band RAM (46), a serial access memory (48), a random access port for transmitting and receiving image data blocks to and from the dynamic band RAM (46), and a serial port for transmitting and receiving image data blocks to and from the serial access memory (48). Furthermore, the video RAM devices (44) transfer image data blocks to and from the serial access port, and simultaneously transfer of image data blocks to and from the random access port. A digital high-speed printing system architecture for processing contiguous raster-image data blocks for transmission to a marking engine, comprises a central processing unit ("CPU") (42) and at least one video RAM device (44).